

Équité en matière d'emploi

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire. Je ne suis pas sûr que le raisonnement sur la conscience sociale et la justice soit juste, mais ce sera peut-être vrai.

Je donne mon appui à la motion à l'étude, mais je n'en fais pas toute une histoire parce que cela se fera de toute façon. A moins qu'ils n'aient des trous dans la tête, les représentants des centres du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de toutes les régions du Canada participeront manifestement au processus de consultation sur l'équité en matière d'emploi ou sur tous les autres programmes d'emploi canadiens. Les centres d'emploi jouent le rôle de conseillers sur tous les programmes d'emploi du pays. Je sais que le directeur du centre d'emploi de ma circonscription, M. Self, est toujours très ouvert. Ses employés sont là pour être consultés et pour collaborer. Ils sont toujours très ouverts et très coopératifs; je présume donc qu'il en est de même dans toutes les régions du pays.

• (1230)

Je n'ai pas d'opinion bien arrêtée dans un sens ou dans un autre sur cette motion. Je suppose que le député veut plus de protection, plus de pouvoirs. Je ne m'y oppose pas; je donne par conséquent mon appui à la motion sans en faire tout un plat.

Je voulais dire tout simplement que j'ai constaté que le centre d'emploi a été extrêmement utile à bien des groupements de ma circonscription. Je sais que le directeur, M. Self, et son personnel méritent des félicitations pour l'aide qu'ils ont apportée pour bien des programmes. Je songe au programme Canada au travail de l'année dernière, à Défi 1985 et aux programmes destinés aux étudiants. Je songe aux efforts que nous faisons actuellement dans ma circonscription pour y établir un comité consultatif. Je sais que le personnel a toujours été à la disposition des clients du centre. Je suis sûr que les employés feront la même chose pour cette mesure législative une fois qu'elle sera adoptée. Il faut qu'ils le fassent, car les chômeurs éprouvent souvent un profond sentiment de frustration. Ils vont au centre d'emploi en dernier recours. Ils ont souvent l'impression que l'on n'essaie pas de régler leur problème le plus vite possible. Après tout, ils sont au chômage, et ils ne gagnent pas d'argent. Les jeunes Indiens de ma circonscription n'ont pas les qualifications mais ils ont besoin d'un emploi d'été. Il faut par conséquent que le personnel soit aussi efficace que possible. J'espère bien qu'il agira de la même façon dans ce cas-ci.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, l'amendement de mon collègue consignerait dans la loi les obligations et les responsabilités non seulement de l'employeur mais aussi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. L'article 4 précise les devoirs des employeurs. Si les groupes visés veulent pouvoir avoir accès aux emplois qu'ils veulent, et nous le voulons pour leur permettre d'enrichir notre société comme ils en sont capables, il faut préciser dans la loi que nous nous engageons, en tant que gouvernement, à leur permettre de le faire.

Je suis d'accord avec le député qui vient de parler, nous avons d'excellents employés dans les centres d'emploi. Cela ne signifie toutefois pas qu'ils sont dans l'obligation de prendre

d'autres responsabilités. Dans ma circonscription, le taux de chômage est très élevé dans un groupe concerné, les minorités visibles et les personnes handicapées. Les agents des centres d'emploi doivent tous aider ces personnes à trouver des emplois. Le taux de chômage est très élevé chez les jeunes. J'ai signalé au secrétaire parlementaire qu'au sein de la communauté noire, plus de 60 p. 100 des jeunes de moins de 25 ans cherchent un emploi. Si les employés des centres d'emploi font leur travail, ils n'ont pas autant de temps ni d'énergie pour aller voir dans les grandes entreprises de la région. Ils n'ont pas le temps d'aller dans les banques ou dans les supermarchés. Ils ne tombent pas sous le coup de ce projet de loi, malheureusement, même s'ils sont censés l'observer en matière de contrats. Les banques, les postes, Radio-Canada, et les sociétés de télé-distribution devraient toutes refléter le caractère multiculturel du Canada. Comment peut-on s'attendre à trouver cette aide si nous n'assurons pas, par le biais des amendements de mon collègue, le personnel et le budget nécessaires?

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire approuve cette démarche en principe. C'est bien beau d'avoir des principes, encore faut-il les mettre en pratique, sinon ils ne valent rien. J'ai entendu le député déclarer que nous avons misé sur notre conscience sociale et que nous comptons instaurer la justice sociale, ou quelque chose de ce genre. Si l'on veut vraiment instaurer la justice sociale, il faut prendre des décisions et des mesures dans les domaines qui s'imposent. Autrement dit, il faut prévoir une disposition d'application dans ce projet de loi pour qu'il devienne réalité.

Si nous adoptons la série d'amendements proposés par mon très consciencieux collègue, le gouvernement sera beaucoup mieux en mesure d'assurer l'équité en matière d'emploi dans notre société. Les groupes visés ne seront pas obligés de venir ici, au prix de gros efforts personnels, comme ont dû le faire les personnes handicapées, en disant: «Faites-donc quelque chose, je suis défavorisé».

[Français]

Monsieur le Président, on a parlé des groupes cibles, les groupes qui sont impliqués par cette loi, les groupes qui seraient touchés par cette loi, les groupes qui seraient sur le plan socio-économique diminués par cette loi parce qu'il y a derrière cette loi seulement de belles paroles, de beaux mots. Mais dans le sens d'action concrète, on n'a absolument rien. Ce n'est pas obligatoire, on n'a pas l'option de soutien du gouvernement pour nous permettre de nous entraider. Les employeurs sont censés faire une série de choses, qui n'est pas complète d'ailleurs, mais avec ce qu'ils ont à faire, on n'a même pas mis dans la loi les actions du gouvernement pour leur permettre de s'entraider.

Si on veut franchement contribuer aux obligations de l'employeur, si on veut au moins voir refléter sur l'écran, refléter sur nos avions, refléter dans les banques, refléter dans les bureaux de poste, il va falloir mettre des mécanismes en place pour que lorsque, moi, en tant que personne noire, ou moi en tant que Sikh qui demeure, disons, à Vancouver où on a la plus grande population de Sikhs en dehors de l'Asie de l'Est . . .